

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25TO44

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux d'entretien maintenance et interventions d'urgence sur le parc d'éclairage public
Voies Publiques
A compter de la date de signature jusqu'au 31/12/2025**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **CITEOS MARSEILLE, 12, boulevard Frédéric Sauvage - 13014 MARSEILLE** pour le compte de : **MAIRIE DE MARIGNANE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 28 JAN. 2025

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.





25 To 44

ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 28 JAN. 2025

LOCALISATION DE LA DEMANDE

VOIES PUBLIQUES

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... CITEOS MARSEILLE

Adresse 12 Bd Frédéric SAUVAGE 13014 MARSEILLE

Tél./FAX Mail esther.dupont@citeos.com

06 43 89 01 70

POUR LE COMPTE DE MAIRIE DE MARIGNANE DATES ET DUREE DES TRAVAUX

A compter de la date de signature jusqu'au 31/12/25

Durée des travaux: 1 an

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Travaux d'entretien maintenance et interventions d'urgence sur le parc d'éclairage public

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non DAET

Longueur Tranchées TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER ALTERNAT TRICOLORE SI BESOIN

CHAUSSEE RETRECIE ROUTE BARREE AVEC DEVIATION

Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

COMMUNE DE MARIGNANE

Périmètres du centre

le 04/12/2019

